

R É S O L U T I O N
2021-059

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 484 RELATIF À
DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG 1**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 11 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 17 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Sainte-Clotilde et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 484, adopté par le conseil municipal le 3 mai 2021, ordonnant des travaux de 563 126,82 \$ et un emprunt de 563 126,82 \$ à cette fin;

CONSIDÉRANT QU'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et n'augmente pas la charge des contribuables;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

DE REMPLACER l'article 3 du règlement d'emprunt numéro 484 par le suivant :

Article 3 Le conseil de la municipalité de Sainte-Clotilde est autorisé à dépenser une somme de 639 573 \$ pour les fins du présent règlement.

DE REMPLACER l'article 4 du règlement d'emprunt numéro 484 par le suivant :

Article 4 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 563 100 \$ sur une période de 10 ans et à affecter une somme de 76 473 \$ provenant du Fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Céline Lahaie
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président